



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 241

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA MODIFICATION D'UNE
ZONE DE FORTES PENTES DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE
LA TERRASSE-DUFFERIN**

**Avis de motion donné le 23 novembre 2015
Adopté le 14 décembre 2015
En vigueur le 16 décembre 2015**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'ajuster la limite d'une zone de fortes pentes à celle prévue au Règlement numéro 207 sur le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec dans le secteur de la rue de la Terrasse-Dufferin.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 241

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA MODIFICATION D'UNE ZONE DE FORTES PENTES DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA TERRASSE-DUFFERIN

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA1CN01, par la réduction de la zone de fortes pentes dans le secteur de la rue de la Terrasse-Dufferin, tel qu'illustré au plan numéro RCA1VQ241A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA1VQ241A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
ANNEXE I - CONTRAINTES NATURELLES
EXTRAIT DU PLAN CAICN01

Date du plan : 2015-04-14
No du règlement : R.C.A.IV.Q.241
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ241A01
Échelle : 1:2 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'ajuster la limite d'une zone de fortes pentes à celle prévue au Règlement numéro 207 sur le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec dans le secteur de la rue de la Terrasse-Dufferin.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.